À Lille, le 06/11/2026

# ACTE DE CESSION DE PARTS SOCIALES

Entre : le cédant Pierre Vasseur, demeurant 10 rue du Commerce, 59000 Lille ; et le cessionnaire Élodie Charrier, demeurant 3 rue Jeanne d'Arc, 59100 Roubaix.

Article 1 - Société. La société Vasseur Conseil, SARL au capital de 10 000 euros, dont le siège social est : 10 rue du Commerce, 59000 Lille, immatriculée : RCS Lille, numéro 999 000 111

Article 2 - Titres cédés. Le cédant, qui déclare en être plein propriétaire, cède au cessionnaire, qui l'accepte, le nombre de titres suivant : 50 parts sociales

Numéros des titres cédés : parts n° 1 à 50

Article 3 - Prix. La cession est consentie au prix suivant : 25 000 euros. Modalités de paiement : virement à la signature de l'acte

Article 4 - Agrément. Le cessionnaire étant un tiers à la société, la cession est soumise à l'agrément des associés dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

L'agrément a été obtenu le 29/10/2026.

Article 5 - Date d'effet. La cession prend effet le 01/12/2026. À compter de cette date, le cessionnaire est propriétaire des titres cédés et exerce les droits qui y sont attachés.

Article 6 - Formalités. L'acte est établi en autant d'exemplaires que de parties. Il est enregistré dans le mois suivant sa date. Pour être opposable à la société, un original est déposé au siège social contre attestation du gérant (ou l'acte est signifié) ; il ne devient opposable aux tiers qu'après ces formalités et la publication des statuts modifiés au registre du commerce et des sociétés. La mise à jour des statuts ainsi que la déclaration au guichet des formalités d'entreprises sont accomplies dans le mois.

**Pierre Vasseur (cédant) et Élodie Charrier (cessionnaire)**

Exemple gratuit créé avec mes-modeles.topexemples.fr/cession/parts-sociales/